

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
1 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. » <sup>m</sup> matin.	6 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	1 h. 8 <sup>m</sup> matin.
5 » 10 » soir.	1 » 10 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	*	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 7 h. 50<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 18 Mars.

Dans la question du procès du 16 mai, le caractère du débat a été parfaitement net. Il y avait d'un côté, M. Brisson, la majorité de la commission d'enquête et l'extrême gauche. De l'autre côté, le cabinet actuel, la minorité de la commission d'enquête et la gauche modérée. Les ministres du 16 mai étaient bien le prétexte du débat, mais ils n'en étaient que le prétexte. Au fond, la vraie question qui se posait à propos du rapport de M. Brisson, c'était celle du choix à faire entre la politique modérée et la politique radicale sur le terrain de la République. C'est la politique modérée qui a triomphé, c'est la politique radicale qui a été vaincue.

Peu importe qu'il y ait un changement dans l'un des ministères. Cette modification, si elle se produit, comme on le croit, n'altérera en rien la signification du débat.

Ce qu'il faut désirer maintenant, c'est que, parmi les partisans de la mise en accusation, il s'en trouve un grand nombre qui renoncent pour l'avenir aux luttes stériles de la politique personnelle. Beaucoup de ces dissidents n'ont voté la mise en accusation que parce qu'ils avaient pris des engagements à l'avance. Il leur est facile de suivre désormais une ligne de conduite moins périlleuse à tous les points de vue. Qu'ils s'empressent de le faire; tout le monde y gagnera, sauf les ennemis du repos public, c'est-à-dire les extrêmes de la gauche et les bonapartistes, qu'on trouve si souvent la main dans la main pour les œuvres de destruction et de ruine.

### REVUE DES JOURNAUX

#### On lit dans le Temps :

Ce qui a triomphé à la Chambre, c'est la politique des affaires, du travail, des réformes, du progrès, de la marche en avant. La mise en accusation était l'action rétrospective, c'était le piétinement sur place, c'était la stérile agitation retardant, on ne sait pour combien de temps, l'accomplissement des œuvres véritablement utiles. Depuis tant d'années que notre attention a été absorbée par les questions purement politiques, toutes les questions d'affaires impliquant un progrès réel sont restées en souffrance. Nous avons conquis, dans des luttes dont l'histoire gardera mémoire, la forme de gouvernement; nous n'avons rien encore conquis au delà. Un tel immobilisme, qui est d'ailleurs contraire à toutes les aspirations de la démocratie, deviendrait, en se prolongeant, un sérieux danger pour la République. Il faut agir, il faut avancer, voilà le pressant besoin du moment.

C'est sous l'empire de ces idées que la majorité des gauches, répondant à la pensée du gouvernement, a repoussé la demande de mise en accusation. Entre cette majorité et la minorité qui a voté les conclusions du rapport, la divergence n'a pas porté sur le fond même de la question. Depuis les derniers rangs du centre gauche confinant au centre droit jusqu'aux extrêmes de la gauche, tous étaient animés d'un même sentiment à l'égard de la politique et des hommes du 16 Mai, et certainement, s'il eût été possible d'envisager la question des poursuites en elle-même et indépendamment de toute autre considération, les poursuites eussent été votées à l'unanimité.

#### On lit dans le National :

Dans toutes les communes de France qui ont si patiemment attendu le jour de la revanche électorale, à la place même où s'élevaient naguère les colonnies officielles du *Bulletin des Communes*, à la place où l'on affiche les sentences de la justice, nos paysans peuvent lire l'arrêt prononcé, le 14 octobre, par le suffrage universel et confirmé par la représentation nationale.

Les feuilles de l'extrême gauche, qui voulaient des poursuites quand même, sont très irritées. On en jugera par l'extrait suivant de la *Marseillaise* :

Un ordre du jour motivé a flétri les hommes du 16 Mai. Cet épilogue dérisoire de ce grand débat montre le degré de faiblesse et le défaut de politique sérieuse, logique, sincère, de cette gauche domestiquée. Cette flétrissure orale a été accueillie par des rires et des lazzi à droite. Pauvres gauchers ! comme on se moquait de vous et qu'on avait raison ! Comment ! vous reconnaissez que les hommes du 16 Mai ont été des traîtres, qui ont complété qui ont forfait au devoir et à l'honneur, et, pouvant les écraser d'un vote vengeur et juste, vous vous contentez de leur appliquer une chiquenaude parlementaire ! Que c'est petit ! Et qu'us ont raison, ces adversaires, de vous rire au nez et de ne pas prendre au sérieux votre ordre du jour de flétrissure, qui n'est après tout, qu'un ordre du jour de faiblesse et d'impuissance !

La *Liberté* trouve que le vote de flétrissure ne prouve rien.

Que valent ces anathèmes que les partis se jettent réciproquement ? Demandez aux flétris de Belgrave-Square ce que le vote de la Chambre, sous la monarchie de Juillet, a fait à leurs personnes et à leurs idées !

Le *Français*, qui passe pour être l'organe de M. le duc de Broglie, traduit ainsi qu'il suit son sentiment :

Les auteurs du vote se flattent sans doute d'échapper à la responsabilité d'avoir fait un acte absolument révolutionnaire et anarchique, par la certitude où ils sont d'avoir fait un acte absolument vain et impuissant, auquel personne n'attachera la moindre importance. Seulement, en France, le ridicule se supporte plus malaisément encore que l'odieuse.

La *Revue des Deux Mondes*, revenant sur les derniers actes de la politique française, conclut que le plus triste inconvénient de tout ce qui se passe depuis quelques semaines, c'est de perpétuer, sans raison et sans nécessité, devant l'Europe comme devant le pays, une sorte de crise qui n'est, dit-elle, qu'une œuvre artificielle de partis; c'est de rouvrir sans cesse des perspectives d'agitations, au moment où, pour le bien public, pour le régime même qu'on veut fonder et qu'on veut sans doute rendre durable, il n'y aurait à s'occuper que des vrais intérêts de la France. Depuis deux mois que la session est ouverte, pourrait-on dire ce qui a été fait sérieusement pour ces intérêts, à quoi a servi jusqu'ici, cette « harmonie des pouvoirs » qu'on réclamait, qui est censée avoir été conquis ? On vient de discuter sur la marine marchande, et c'est là, certes, une des questions les plus graves pour notre avenir maritime et commercial : la discussion est passée presque inaperçue entre deux interpellations, entre l'amnistie et la proposition de mise en accusation du 16 mai. Tout ce qui regarde le régime économique, les tarifs de douanes, les traités abrogés ou dénoncés, est en suspens. L'autre jour, la loi sur l'état-major a fait une apparition nouvelle dans les Chambres, elle a été encore une fois ajournée. Et cependant, le meilleur moyen de répondre

aux vœux du pays, même de servir la République, ce serait, à coup sûr, de mettre un terme aux dissensions et aux conflits pour s'occuper de toutes ces questions, et des finances, et des travaux publics, et de nos industries éprouvées et de ce qui reste à faire pour la réorganisation de l'armée.

Les ministres composant le cabinet du 17 mai 1877, se sont réunis chez M. le duc de Broglie et ont rédigé la protestation suivante :

Protestation des ministres du 17 Mai  
CONTRE L'ORDRE DU JOUR ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DANS LA SÉANCE DU 13 MARS 1879.

A la suite d'une enquête qui n'a pas duré moins de quinze mois, la commission de la Chambre des députés a demandé à cette Assemblée la mise en accusation des ministres du 17 mai et du 23 novembre 1877.

Pendant que cette enquête, dans laquelle ils n'ont pas été appelés, se poursuivait, quatre-vingts invalidations venaient modifier la composition de la Chambre, à qui la proposition devait être soumise; un renouvellement partiel déplaçait la majorité de la Chambre, qui avait été servé par la commission le droit de prononcer sur l'accusation.

Néanmoins, les ministres incriminés ont attendu en silence le dépôt si longtemps retardé du rapport.

Ils n'ont rien fait pour détourner l'accusation qui les menaçait.

Ils étaient prêts à suivre leurs accusateurs devant la juridiction établie par la Constitution.

C'est donc spontanément, dans la pleine liberté de ses appréciations, que la Chambre a déclaré, le 13 mars — à une majorité de plus de cent cinquante voix — qu'aucune poursuite ne serait dirigée contre eux. Apparemment elle reconnaissait, avec l'opinion publique, l'inanité des griefs allégués dans le rapport de sa commission.

Cette décision épuisait son droit constitutionnel. Toute parole, tout acte de plus sur le même sujet, ne pouvait que dépasser sa compétence.

Et cependant, par un second vote qui n'a réuni que deux cent dix-sept voix dans une Assemblée de plus de cinq cents membres, un ordre du jour a déclaré constants et qualifiés de criminels les mêmes faits que la même Chambre, dans la même séance, venait d'exempter de toute poursuite.

En outre, la Chambre a invité le gouvernement à faire afficher cette déclaration dans toutes les communes, mesure qui ne peut avoir que le caractère d'une pénalité, puisque c'est celle-là même que le Code prescrit dans les matières les plus graves, pour les arrêts des tribunaux.

C'est donc un jugement prononcé, sans instruction préalable, sans débats contradictoires, en l'absence des accusés, par un tribunal sans compétence : un tel acte est dénué de toute autorité.

La Chambre des députés avait le droit d'accuser les anciens ministres. Aucun article de la Constitution ne l'investit du droit de porter contre eux, même par voie indirecte, ni jugement, ni condamnation.

Ceux qu'il ne lui serait pas permis d'atteindre dans leur liberté et dans leur vie, elle n'a pas

le droit d'essayer de les atteindre dans leur honneur.

Elle n'en a pas le pouvoir. L'ordre du jour livre les actes des anciens ministres au jugement de la conscience nationale. Nous livrons, à notre tour, à ce tribunal suprême l'ordre du jour lui-même, sûrs du jugement que porteront tous les amis du droit et de la justice.

Duc de Broglie; duc Decazes; de Fourton; E. Caillaux; Joseph Brunet; Paris; de Meaux.

Paris, le 15 mars 1879.

On remarquera que ce document ne porte pas les signatures du général Berthaut et de l'amiral Gicquel des Touches. Les anciens membres du cabinet du 17 mai, qui l'ont rédigé, disent qu'ils ne doutaient pas de leur assentiment; mais, ajoutent qu'ils n'ont pas cru devoir demander à leurs collègues de prendre part à une manifestation collective que leur interdisent les règlements militaires.

#### Protestation des Ministres du 22 novembre

Les soussignés, membres du cabinet du 23 novembre 1877, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour voté contre eux dans la séance du 13 mars dernier par 217 députés, protestent énergiquement contre les allégations de cet ordre du jour et repoussent avec indignation l'accusation d'avoir : « trahi le gouvernement qu'ils servaient et conduit la France à la veille de la guerre civile. »

Ils protestent également contre la forme de cet acte qui n'est pas un jugement, puisqu'il émane d'une Assemblée sans compétence judiciaire, et qui, cependant, édicte une peine, celle de l'affichage, qu'un tribunal seul pouvait appliquer.

Général de Rochebouet; Welche; marquis de Banneville; Dulilleul.

### INFORMATIONS

Par décret du 15 mars inséré au *Journal officiel*, M. Albert Grévy, vice-président de la Chambre des députés, est chargé, à titre de mission temporaire, des fonctions de gouverneur général de l'Algérie, en remplacement de M. le général de division Chanzy, nommé ambassadeur de France près S. M. l'empereur de Russie.

Il aura sous ses ordres les commandants des troupes de terre et de mer, et tous les services administratifs concernant les Européens et les indigènes.

On annonce que le général Berthaut, commandant le 18<sup>e</sup> corps d'armée, vient de donner sa démission.

M. le général Berthaut faisait parti du ministère du 17 mai. Il est atteint par l'ordre du jour de flétrissure, voté par la Chambre, sans que le ministère actuel s'y soit opposé.

Cet ordre du jour va être affiché dans toute l'étendue du 18<sup>e</sup> commandement militaire; comme dans le reste de la France.

On comprend que dans ces conditions M. le général Berthaut ne veuille pas rester à la tête

d'un corps d'armée.

On annonce aussi la démission de M. le général Borel.

On annonce la nomination de M. Teutch, ancien député républicain de Strasbourg à l'Assemblée nationale pour le département du Bas-Rhin, comme trésorier-payeur général du Gers.

M. Teutch avait dû donner sa démission après la ratification de la paix qui enlevait l'Alsace à la France. Il a toujours fait preuve d'un grand patriotisme, et la nomination d'un Alsacien arraché à sa patrie par la faute des bonapartistes sera d'un excellent effet dans un département où les fonctionnaires se sont trop longtemps fait remarquer par leur zèle en faveur même des bonapartistes.

On s'entretient, dans les cercles diplomatiques, d'un incident qui s'est produit au dernier bal costumé du comte Zichy, ambassadeur d'Autriche à Constantinople, et dont le héros est l'ambassadeur de France en Turquie.

M. Fournier s'entretenait, dans un salon, avec le ministre de Grèce, M. Condouriotis, au sujet de la marche présumée des négociations de Prévésa, négociations relatives, comme on sait, à la délimitation des frontières helléniques.

Le ministre de l'instruction publique ottoman, Mounif Effendi, qui passait, se montra assez dépourvu de tact pour dire tout haut :

« Ah ! voilà les deux amis de la Grèce. »

A quoi M. Fournier répliqua vivement :

« Il est vrai que je suis un ami de la Grèce, dont je prends en main les justes réclamations ; mais je suis aussi un ami de la Turquie, et je prétends être un ami bien plus utile que vous. On sait comment vous la servez et quel mal vous lui faites. Et ce que je dis de vous s'applique aussi à un certain petit homme (Saïd pacha) que je viens de voir dans les salons. Vous et vos semblables, vous êtes les pires ennemis de la Turquie. »

L'assemblée générale des membres fondateurs de la société de secours aux blessés militaires s'est réunie le 10 mars au siège de l'œuvre. Le président M. le duc de Nemours a rendu compte des opérations de la société pendant l'année 1878. Il a insisté sur l'organisation de l'exhibition de la société à l'Exposition universelle, puis a payé un tribut d'hommages aux membres que l'association a perdus. M. le duc de Nemours a terminé par les paroles suivantes :

Tels sont, messieurs, les travaux de la Société de secours pendant la dernière année. Telle est la mesure dans laquelle nous avons cru devoir concilier le respect des obligations du passé avec les exigences du rôle qui nous est assigné pour l'avenir.

Si dans la voie d'organisation où l'Etat nous appelle, les progrès que ce rapport signale nous laissent encore bien loin du but, ils accusent néanmoins notre volonté ferme et persévérante de nous en rapprocher chaque jour.

Vous nous aiderez à l'atteindre et continuerez

ainsi, messieurs, à donner de nouvelles preuves de votre dévouement à notre grande œuvre.

Le ministre de la marine et des colonies vient de recevoir du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le télégramme suivant :

« Seydney, 12 mars.

» Le pays est complètement pacifié ; les dernières tribus insurgées ont fait leur soumission ; tout est fini. »

Un décret a nommé récemment chevalier de la Légion d'honneur M. Chabal, capitaine-trésorier de la 1<sup>re</sup> compagnie de la 31<sup>e</sup> légion de gendarmerie, avec l'énonciation suivante des titres justificatifs : dix-neuf ans de services, trois campagnes et une citation. Cette nomination a passé inaperçue, car les titres mentionnés au décret n'étaient pas de nature à attirer plus particulièrement l'attention. Et cependant, dit la *Republique française*, M. le général Gresley, en proposant M. le capitaine Chabal pour la croix de chevalier, n'a fait que réparer l'in croyable oubli dans lequel l'ancien commandant en chef de l'armée de Metz et les ministres de la guerre qui se sont succédés depuis la conclusion de la paix avec l'Allemagne avaient laissé l'action d'éclat accomplie par cet officier.

La citation à l'ordre du jour dont il s'agit ici n'est pas, en effet, une de ces citations comme celles dont quelques chefs avaient jadis l'habitude de gratifier leur entourage. Elle rappelle que, le 16 avril 1870, M. le sous lieutenant Chabal, du 57<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, a enlevé, des mains du porte-drapeau du 16<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne prussien, l'étendard de ce régiment, après une lutte corps à corps avec l'officier qui le portait. Cet acte héroïque et glorieux était connu : on en trouve la preuve dans un grand nombre de documents officiels ; il était, en outre, relaté sur l'état des services de M. Chabal. Jusqu'ici il n'avait pas encore été récompensé. On ne saurait trop féliciter M. le ministre de la guerre d'avoir fait enfin donner à cet officier la croix de chevalier qu'il avait si bien méritée.

On annonce que M. Dreyer compte se présenter à Lyon pour remplacer M. Andrieux soumis à réélection par suite de sa nomination aux fonctions de préfet de police.

M. l'abbé Winterer, député de la Haute-Alsace, a réclamé pour les avocats alsaciens-lorrains le droit de se servir de la langue française devant les tribunaux correctionnels et civils.

Le ministre de la justice a répondu qu'il ne pourrait déférer à la demande faite par les parties intéressées que lorsque cette demande serait appuyée par les corps provinciaux.

La reine Victoria arrivera à la frontière d'Italie le 27 du courant. Le roi Humbert a fait demander où il fallait envoyer le train royal pour

prendre Sa Majesté, et, ayant appris qu'elle irait d'Arona à Baveno par terre, il a donné des ordres pour que les voitures royales fussent transportées de Monza à Arona ; mais la reine, en remerciant le roi, lui a fait savoir qu'elle avait déjà un train sur le continent, qu'elle prendrait à Arona, pour n'être pas obligée de changer de voiture.

La *Correspondance provinciale*, journal semi-officiel de Berlin, publie une note déclarant que tout danger de voir la peste envahir l'Allemagne a à peu près complètement disparu.

Les mesures sanitaires dont le gouvernement Allemand a pris l'initiative sont toujours, de la part des journaux russes, l'objet de récriminations passionnées, que les journaux berlinois reproduisent et commentent avec plus ou moins d'aigreur ou d'indifférence.

Voici la statistique des mesures de rigueur prises en Allemagne contre les socialistes :

493 interdictions ont déjà été prononcées par le gouvernement all mand, en vertu de la loi contre les socialistes. Le nombre des individus expulsés de Berlin, en vertu du petit état de siège, s'élève à 67.

On a, en outre, expulsé deux personnes de Dresde et deux de Munich, en vertu des lois particulières à la Saxe et à la Bavière.

La loi contre les socialistes est, comme on sait, en vigueur depuis quatre mois.

Les nihilistes russes ne trouvent plus aucune sécurité, même lorsqu'ils transportent hors frontières le siège de leur propagande.

Une dépêche de Vienne annonce qu'on a reçu de Cracovie la nouvelle de l'arrestation, dans cette dernière ville, de 17 individus compromis dans la récente affaire de la saisie d'une presse clandestine à Kiev.

L'audace des nihilistes dépasse d'ailleurs tout ce qu'en font concevoir même les mystérieux attentats qui jettent la terreur dans l'administration russe.

Les dernières dépêches concernant la catastrophe de Szegedin annoncent que jusqu'ici 1,500 maisons se sont écroulées ; plusieurs centaines de personnes ont péri. La ville haute a presque totalement disparu.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Gambetta.

Séance du 15 mars.

Deux projets de loi d'une haute importance sont déposés par M. le ministre de l'instruction publique. L'un est relatif à la liberté de l'enseignement supérieur ; l'autre concerne le conseil supérieur de l'instruction publique et les conseils académiques.

Voici les deux modifications principales apportées par le premier de ces projets à la loi du 12 juillet 1875 relative à la liberté de l'enseignement

supérieur : le collation des grades est restituée aux Facultés de l'Etat, et une cause nouvelle d'incapacité est ajoutée à celles qu'énumère l'article 8 de la loi de 1875 : il est interdit à quiconque appartenant à une congrégation religieuse non autorisée, de participer à l'enseignement public ou libre, et de diriger un établissement d'enseignement.

Quant au projet de loi sur le conseil supérieur et sur les conseils académiques, il se distingue de la législation antérieure en ce qu'il écarte du conseil supérieur tous les membres étrangers à l'enseignement, qui y avaient été introduits. Dans le conseil académique seulement figureront des conseillers généraux ou municipaux choisis par le ministre dans les assemblées municipales ou départementales qui participent aux dépenses de l'enseignement supérieur ou secondaire. C'est la seule exception au principe qui a présidé à la rédaction du projet de loi, et qui consiste à réserver aux corps enseignants la haute direction de l'enseignement.

### CHRONIQUE LOCALE

Un remaniement préfectoral, comprenant le Lot et d'autres départements, vient d'avoir lieu. Voici les nominations qui nous intéressent :

M. Fresne, préfet du Lot, a été nommé préfet de l'Ain.

M. Bargeton, sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot, a été nommé préfet du Lot.

M. Monod, préfet du Gers, a été nommé préfet de l'Ariège.

M. Galtier, sous-préfet d'Aix, a été nommé préfet de l'Aveyron.

M. Vimont, ancien préfet, a été nommé préfet du Cantal.

M. Paul Laurens, secrétaire général de la Haute-Garonne, a été nommé préfet du Gers.

M. Jabouille, sous préfet de Dôle, a été nommé préfet du Jura.

Oustry, préfet de la Dordogne, a été nommé préfet du Rhône.

M. Mercadier, secrétaire général du Rhône, a été nommé préfet du Tarn-et-Garonne.

M. Roussel, préfet de l'Yonne, a été nommé préfet du Doubs.

Notre seconde dépêche de jeudi dernier, reçue au moment de mettre sous presse, a été mal traduite. Il faut lire : « M. Lenglé, député bonapartiste, demande une enquête sur les incidents financiers relatifs à la conversion. » L'urgence est immédiatement repoussée. »

La cavalcade de dimanche, toute improvisée qu'elle fût, n'en a pas moins fort bien réussi. Elle avait attiré une foule considérable ; Boulevards et terrasses regorgeaient de spectateurs. Un trompette de mousquetaires précède les chars.

Voici d'abord le char des musiciens, puis les chars de l'agriculture, celui de la République, le char des pêcheurs, celui des ferblantiers. Les décorations des diverses allégories sont faites avec goût.

Entre les chars trottaient de petits ânes por-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

18 Mars 1879. (37)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

## CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

XIII

LE BLESSÉ.

Cette dernière salle des bâtiments principaux du harem était un kiosque ravissant en forme de pentagone, attaché par un seul côté à l'édifice et entouré des quatre autres côtés par des massifs de lauriers et de grenadiers. Cinq portes garnies de vitraux de couleurs qui, en tamisant la lumière, empêchaient les regards indiscrets de plonger à l'intérieur, ouvraient, quatre sur le jardin, une dans la pièce précédente.

L'eunuque attira à lui l'une de ces quatre portes, tandis que la *sulthane* retenait du geste Victorine et Néomie. Le noir s'avança avec précaution, sembla interroger la partie touffue du jardin dans laquelle il

se trouvait, puis, satisfait sans doute de son examen, il fit signe aux trois femmes de le suivre et il s'avança vers une allée étroite et sinueuse toute bordée de cas buissons de jasmins aux fleurs gigantesques et odoriférantes dont Smyrne fait un si grand commerce.

L'extrémité de cette allée aboutissait à une petite grotte dans laquelle Ali s'engagea sans hésiter. Aïchouhnâ prit les mains de ses compagnes et les attira à elle. La grotte était sombre et sablée d'un sable fin doux aux pieds, qui amortissait complètement le bruit de la marche.

Victorine et Néomie avançaient, obéissant à la pression qui les entraînait. Sans doute la grotte était profonde, car bientôt les ténèbres furent complètes. A la déclivité rapide du sol, les deux jeunes filles purent comprendre qu'elles descendaient dans une sorte de souterrain.

Aïchouhnâ ni l'eunuque ne prononcèrent une parole. Victorine et Néomie marchaient toujours. Enfin la lumière se fit, une lumière douce, rosée, lointaine. L'eunuque poussa une porte dont il venait de faire jouer la serrure à l'aide d'une énorme clef qu'il tenait à la main, et les trois femmes pénétrèrent dans un pavillon tout tendu de soie rose et au centre duquel coulait une fontaine.

« Demeure ici, dit à voix très-basse Aïchouhnâ à Ali, et si le maître rentre au sérail, fais le signal. »

Ali s'inclina, comme s'inclinent les esclaves orientaux, le front jusqu'à terre, puis la *sulthane* ouvrit une seconde porte donnant sur un escalier dont elle franchit rapidement les degrés. Arrivée au premier étage, elle poussa une autre porte et fit signe à Victorine et à Néomie de passer devant elle.

La pièce dans laquelle pénétrèrent alors les jeunes filles était de forme carrée. Les murailles, peintes en blanc, étaient constellées de ces arabesques de couleurs variées et heurtées qui font la joie des décorateurs musulmans. Lameublement était simple. Un sofa était dans un angle, un lit bas, comme les lits arabes, lui faisait face.

Sur ce lit un homme était étendu, le visage pâli, les traits fatigués, et les bandelettes teintes de sang entourant une partie de son corps.

En voyant entrer les deux jeunes filles, le blessé se souleva avec un effort et poussa un cri de joie.

» Olivier ! dit Victorine en s'élançant.

— M. de Castl ajouta Néomie avec un éclair dans les yeux.

— Chrétien ! dit Aïchouhnâ d'une voix grave, voici celles que tu a demandées. J'ai tenu la promesse que je t'ai faite. Songe seulement que cette entrevue est probablement la seule que vous pourrez avoir ensemble. »

Puis se reculant d'un pas :

« Je vais veiller, ajouta-t-elle. L'heure venue, je vous avertirai. »

— Aïchouhnâ ! murmura M. de Cast qui baisait les mains réunies de Victorine et de Néomie, tu es un ange consolateur. »

La *setti* détourna les yeux, et ses joues s'empourprèrent. Elle salua gracieusement et quitta la chambre en refermant doucement la porte.

« Vivantes ! vivantes ! disait M. de Cast en baisant toujours les mains réunies des deux jeunes filles. Oh ! le ciel soit béni ! Je n'espérais plus vous revoir. Vivantes ! La Providence vous a protégées

toutes deux ? Abou'l-Abbas ne m'avait pas trompé ! — Abou'l-Abbas, s'écria Victorine ; avez-vous donc vu ?

— Oui.

— Où donc ? Quand cela ?

— L'autre nuit dans les montagnes alors que les Druses nous emmenaient.

— Vous aussi vous étiez donc parmi les prisonniers ?

— Mais sans doute, dit Olivier avec étonnement. Les monstres, après m'avoir enlevé de la demeure de votre père, m'avaient lié sur un âne et m'avaient emmené avec eux ; ne saviez-vous pas cela ?

— Non, dit Victorine.

— Mais Néomie a dû vous le dire !

— Néomie ?

— Certes elle savait que j'étais parmi les prisonniers ; elle savait qu'Abou'l-Abbas me cherchait. Il lui a parlé. C'est elle qui lui a dit que je faisais partie de la colonne des Maronites.

— Néomie, répéta Victorine, tu savais cela ?

Et elle se retourna vers la juive.

« Quoi ! fit Olivier, elle ne vous avait pas prévenue ? »

Néomie demeura impassible, les yeux baissés, le front chargé de nuages, la bouche crispée.

« Tu savais cela et tu ne m'en as rien dit, s'écria Victorine. »

— J'avais oublié, répondit Néomie avec un effort.

— Oublié !

— Oui ; la terreur, l'inquiétude, la douleur ont probablement troublé mon cerveau ; j'avais oublié !

(A suivre).

tant en croupe des incroyables, des polichinelles et autres personnages comiques. Des quéteurs à cheval parcourent la foule.

On nous annonce que la collecte n'a pas été fructueuse; c'est regrettable, car le but était de nature à exciter la générosité de tous, et les efforts de la jeunesse cadurcienne ont été à la hauteur de la pensée qui les avait guidés.

LES VOLONTAIRES D'UN AN EN 1879

Nous avons déjà dit que M. le ministre de la guerre avait fixé du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août de cette année la période pendant laquelle les jeunes gens, qui veulent jouir du bénéfice de volontariat en 1879, devront déposer leur demande à la préfecture de la Seine. Nous avons en outre fait connaître que les examens auraient lieu du 15 au 30 septembre prochain.

Comme complément à ces renseignements voici le programme des examens professionnels auxquels seront astreints ces jeunes gens.

Chaque candidat sera interrogé sommairement, selon sa profession et sa spécialité, d'après les indications générales qui suivent :

**Agriculture.** — Natures diverses des terrains au point de vue de la culture. — Engrais. — Climats. — Saisons. — Moyens d'utiliser les eaux et de s'en préserver. — Instruments et machines agricoles. — Méthodes et procédés de culture. — Conservation des récoltes. — Bestiaux et animaux domestiques. — Comptabilité agricoles. — Débouchés des principaux produits agricoles de la région.

**Commerce.** — Marchandises qui font l'objet de la spécialité du candidat; leur provenances, leur emploi et leur prix de revient. — Comptabilité et tenue des livres. — Dénomination des livres de commerce. — Principales opérations de commerce ou de banque. — Formules usuelles du billet à ordre, de la lettre de change, du mandat, du chèque, etc. — Signification des principaux termes de commerce et de banque.

**Industrie.** — Caractères et propriétés des matières premières ou matériaux; leur extraction, leur préparation, leur transformation ou leur emploi. — Moteurs, machines, instruments et outils dont le candidat fait habituellement usage. — Procédé au moyen duquel il obtient la production de son industrie spéciale. — Nature de ce produit.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

Six des bourses créées par l'État à l'École supérieure de Commerce de Paris, seront vacantes à la rentrée prochaine.

Un Concours pour l'obtention de ces bourses sera ouvert le 14 juillet 1879: à Paris, Dijon, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rouen, Lille et Nancy.

Le Programme détaillé des connaissances exigées des candidats, pour subir les épreuves, sera envoyé sur demande adressée au Directeur de l'École supérieure de Commerce de Paris, rue Amelot, 102.

Nous sommes heureux d'apprendre le succès que vient de remporter l'espèce chevaline du Lot au concours hippique de Bordeaux.

Nous lisons dans la France chevaline :

Prix spéciaux.

Épreuves au trot pour poulains entiers et pouliches nés en 1876 dans la circonscription du concours.

1<sup>er</sup> Prix : Une médaille de vermeil et 600 fr. au cheval entier le *Bastid* de la race de Gramat, n<sup>o</sup> 68, par *Kali*, demi-sang carrossier; sa mère *Zulma* par *Pantin*, p. s. anglo-arabe, présenté par M. le baron de Cognac, appartenant à M. le baron de Roussy, à Cahors, qui a couru 1,600 mètres au trot en 4 minutes 58 secondes.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

CONFÉRENCES DE M. ÉMILE CARTAILHAC sur l'Archéologie pré historique.

Nous avons eu samedi dernier une belle conférence, sur l'archéologie préhistorique, faite par M. Cartailhac de Toulouse. Le conférencier n'en est pas à son coup d'essai. Quoique jeune encore, il s'occupe, depuis plusieurs années déjà, de recherches, autour des dolmens, dans les tumuli et dans les habitations préhistoriques, qui ont révélé, dans ces derniers temps un grand nombre de faits intéressants sur l'état des anciens habitants de notre globe, sur leurs mœurs et leur industrie.

M. Cartailhac est à la tête de la rédaction

d'un journal spécial à ces matières et dont le titre modeste est : *Matériaux pour l'histoire de l'homme primitif*. Ses opinions ont été très-goutées dans plusieurs congrès scientifiques aussi bien en France qu'à l'étranger, et dernièrement il a pris une grande part à l'organisation des objets les plus curieux de l'époque pré historique qui figuraient à l'Exposition universelle.

Avec des antécédents pareils, M. Cartailhac ne pouvait que recevoir un bienveillant accueil; aussi le public cadurcien s'était-il empressé de venir entendre sa parole autorisée.

La grande salle de l'hôtel de ville était comble. Le conférencier a déclaré d'abord qu'il ne rechercherait pas l'existence de l'homme à l'époque tertiaire, quoique la thèse soit soutenue par quelques savants. A cette époque, les continents n'avaient pas la forme qu'ils ont aujourd'hui, et les animaux étaient tout à fait différents de ceux que nous connaissons actuellement.

M. Cartailhac a commencé sa conférence par l'époque quaternaire à laquelle l'homme existait déjà incontestablement. Dans cette période, les animaux sans être identiques à ceux de notre époque, n'étaient pas cependant très-différents de ceux que nous voyons aujourd'hui. L'éléphant de ce temps que nous appelons *mammouth*, ne diffère que par la taille, la courbure de ses défenses et par quelques détails de son squelette de l'animal de ce genre qui existe en Asie et en Afrique. Le Renne dont la chair était la base de la nourriture de l'homme sauvage de ces temps reculés, n'était pas le même renne qui fait toute la richesse des lapons de nos jours; mais en somme il en différait peu.

Quant à la forme géographique de l'Europe, elle présentait aussi des changements notables.

Les îles britanniques tenaient encore au continent et l'Afrique était liée à l'Europe par le détroit de Gibraltar et par l'Italie prolongée, qui ne formait qu'un avec la Sicile, l'île de Malte et les autres petites îles qui sont en quelque sorte les témoins de cet ancien état de choses.

Ayant ainsi fixé l'habitation de l'homme, M. Cartailhac décrit sa manière nomade de vivre et son industrie grossière. Il n'avait encore à sa disposition aucun métal. Tous ses instruments étaient en pierre, mais dans ce grand laps de temps, il y a deux époques bien distinctes : l'époque de la *Pierre brute* et celle de la *Pierre polie*.

Nous ne pouvons reproduire tout ce que le savant conférencier a dit d'intéressant sur ce sujet. Pour rendre ses idées plus compréhensibles, il se servait de dessins de gravures et de photographies qu'il faisait passer successivement à ses auditeurs. Il leur a montré aussi à plusieurs reprises les différents outils en silex et en pierre de différentes natures qui ont été fabriqués par les hommes de l'époque quaternaire en Europe, ou bien par les sauvages modernes de l'Amérique et de l'Australie, qui en sont encore aujourd'hui au même point où en étaient jadis nos ancêtres de l'âge de la pierre.

Tous ces développements ont été suivis avec la plus grande attention par l'auditoire, vivement intéressé, qui a chaudement applaudi le savant conférencier.

M. Émile Cartailhac, après avoir fait dans la journée de lundi une excursion dans la vallée du Lot, du côté de Vers, avec quelques membres de la *Société des Études*, est rentré le soir à Cahors, et malgré sa fatigue visible, il a fait sa seconde conférence avec le même succès que la première. Il a montré la manière d'être de l'homme ancien possédant déjà le bronze et plus tard le fer. Il a décrit avec la plus grande exactitude l'armement, l'outillage, les habitations et les sépultures de ces nouvelles races plus civilisées qui ont remplacé l'homme primitif de l'époque de la pierre. Ces nouveaux peuples venaient probablement des hautes régions de l'Asie centrale.

Les dessins et les photographies en grand nombre ajoutaient encore à l'intérêt de cette deuxième conférence que nous analysons d'une manière tout à fait abrégée.

La conclusion de la leçon a été un appel chaleureux aux autorités et aux hommes studieux du département, pour soutenir la *Société des Études du Lot* qui a tant fait depuis sept ans pour la propagation de la lumière et l'amour de

la science, qui a organisé le musée, la bibliothèque et les archives de la ville, et dont plusieurs membres, ajoute le conférencier, sont capables de donner eux aussi des séances publiques et de continuer l'œuvre que j'inaugure dans votre ville.

J. M.

FOIRE-MARCHÉ DU 15 MARS.

La foire n'a pas été belle à cause des grands travaux qui se trouvent dans la campagne. On ne peut considérer cette foire comme un bon marché; cependant 300 paires de bœufs ont amenés sur le champ de foire, un très-petit nombre ont trouvé acquéreurs, les gras, destinés à la boucherie, sont toujours au même prix des foires précédentes, de 38 à 40 fr. les 50 k. poids vif; les cochons gras se sont vendus de 40 à 42 fr. les 50 k. poids vif; 60 petits cochons se sont vendus à des prix qui varient de 25 à 30 fr. la pièce, suivant leur grosseur; 400 moutons ou brebis vendus aux prix des foires précédentes, les gras, destinés à la boucherie, se sont vendus, comme le dernier marché, de 0,60 à 0,70 c. le kil. poids vif; la volaille, sur la place, au marché, est toujours au même prix de 1,60 à 1,70 le kilo.

**Marché aux grains :** 400 hectolitres de blé ont été mis en vente, 350 ont été vendus avec une moyenne de 22,50 l'hectolitre; 150 hectolitres de maïs vendus à raison de 13,50 l'hectolitre.

Ni vols, ni accidents.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 11 mars.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2 496	1 870	1.40 à 1.86
Vaches.	481	438	1.18 à 1.64
Taureaux.	95	90	1.20 à 1.40
Veaux.	1 210	970	1.45 à 2.00
Moutons.	16 429	15 819	1.45 à 2.00
Porcs.	3 387	2 822	1.46 à 2.90

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 18 mars 12 h. 10 s.

Les bruits de modifications ministérielles ont entièrement disparu.

Hier, la Chambre des députés a voté en première délibération, le projet de loi portant déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Cahors à la ligne de Brives au Lot, près Capdenac.

M. le ministre des travaux publics a promis de faire étudier la question d'un raccordement à établir avec Figeac. M. le rapporteur, Bastid, a dit que ce raccordement coûterait seulement cinq cent mille francs pour la distance de quatre kilomètres.

Bourse de Paris

Cours du 18 Mars.

Rente 3 p. %	77.70
— 3 p. % amortissable	80.70
— 4 1/2 p. %	109.25
— 5 p. %	113.45

VALEURS DIVERSES au comptant.	GLOTURE du 17 mars	CLOTURE précédente
Banque de France	3.030	3.020
Crédit foncier	748 75	743 75
Orléans-Actions	1.217 50	1.217 50
Orléans-Obligations	375 80	375 75
Suez	701 80	701 25
Italien 5 %	72 80	77 40

BIBLIOGRAPHIE

La 22<sup>e</sup> Année scientifique de Louis Figuier vient de paraître. Ce volume renferme le compte-rendu de l'Exposition universelle de 1878. (Librairie Hachette et C<sup>ie</sup>. — Un volume in-18 Jésus. — Prix : 3 fr. 50 c.)

Les mêmes éditeurs commencent la publication par la livraison du tome II de l'histoire romaine illustrée de M. Victor Duruy. C'est pour nous l'occasion de rappeler l'immense succès qui a accueilli ce bel ouvrage qui formera six ou sept volumes, contenant environ 2,500 gravures dessinées d'après l'antique et 100 cartes ou plans.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS  
Sera à Cahors, du 1<sup>er</sup> au 5 de chaque mois, Boulevard Sud, maison CARAYON.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

ELIXIR DENTIFRICE LEUCODONTE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE AU QUINQUINA

Pour blanchir les Dents et raffermir les Gencives  
Ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins

Admis à l'Exposition universelle de 1878.

Ces dentifrices préparées avec un soin minutieux, doivent au choix des substances qui les composent les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître. — La boîte, 1 fr. 50, 3 et 5 francs. — Le flacon, 1 fr. 50, fr. 3 et 5 fr.

Dépôt dans les principales Parfumeries.

LA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de M<sup>me</sup> Nelly LIEUTEB

Paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE.

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M<sup>me</sup> Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc.

Prix : 10 francs pour toute la France.

On s'abonne aux bureaux du journal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

LA MODE FRANÇAISE 200 patrons de grandeur naturelle pour dames et enfants, avec explications raisonnées.

LA MODE FRANÇAISE 600 gravures noires, compositions de toilettes, costumes confectionnés, lingerie.

LA MODE FRANÇAISE Broderie, crochet, ouvrages nouveaux, dessins spéciaux concernant la toilette des enfants.

LA MODE FRANÇAISE Très-beau texte illustré tous les samedis, modes, actualités, économie domestique.

LA MODE FRANÇAISE 1<sup>re</sup> Edition : Paris et Province, un an, 12 fr. — Six mois, 7 fr. — 2<sup>e</sup> Edition, avec patrons découpés de grandeur naturelle et gravures coloriées supplémentaires, un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr.

On s'abonne aux bureaux du Journal du Lot.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Chacun sait combien le goudron est un médicament précieux dans les cas de bronchite phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections de bronches et des poumons.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas, soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées du malades, ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer sous une mince couche de gélatine, transparente et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avalent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac l'enve-

loppe se dissout, le goudron s'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules d'une conservation indéfinie; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celle qui reste ont conservé toutes leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les Capsules de goudron de Guyot offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toutes espèces de tisanes.

Comme tous les bons produits, les capsules de goudron de Guyot ont soulevé de nombreuses concurrences. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs.

L'EAU de LÉCHELLE, hémostatique, est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes,

la dysenterie, etc. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Le VIN de GILBERT SÉGUIN, fortifiant et febrifuge, est recommandé depuis plus de 60 ans, comme étant la plus efficace des préparations de Quinquina, dans les convalescences, pertes d'appétit, digestions difficiles, appauvrissements de sang, fièvres, etc. Exiger la signature G. Séguin, Paris, 378, rue Saint Honoré.

Revue de France.

Sommaire de la livraison du 15 mars.  
 Chez Edmond de Goncourt, par M. Alphonse Daudet.  
 Livingstone. — Cameron. — Stanley (fin), par M. H. Chotard.  
 La Chimère (suite), par M. Ernest Chesneau.  
 Les soldats de la Révolution, par M. Paul Perret.

Un Roman d'hier (suite), par M. Henri Liéssé.  
 Les Théâtres, par M. Edouard Thierry.  
 Chronique de la Ferme et du Château, par M. de Cherville.

Tablettes judiciaires, par un ancien conseiller.  
 La quinzaine politique (intérieur), par M. Louis Joly.  
 (extérieur), par M. Ch. Hubin.  
 Notices bibliographiques.

Bureaux : 13-15, quai Voltaire, Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non-signés.  
 Le propriétaire-gérant, A. Layton.

AVIS

Les personnes qui désireront vendre des objets anciens, tels que :

Ecuelles, Chandeliers, Salières, Sucriers, etc., en argent ; objets en ivoire sculptés, petits Tableaux en émail, Bijoux anciens camés, Pendules antiques, Porcelaines et Faïences artistiques, Tapisseries laine et soie, Meubles sculptés, etc., etc., sont priés de donner de suite leur adresse et la liste des objets qu'ils possèdent au bureau du Journal.

DOUCÈDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

J. LARRIVE

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Loi)

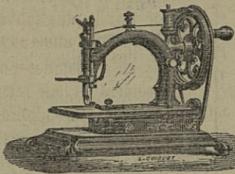
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes :



Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurta et Hautin, Accessoires, pièces de rechange et fournitures, Coupe-boutonniers.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descendes de lits, Moquette et haute laine. Chemises crotteuse, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.



Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapeliers, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calicots, Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMELES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 4 fr.

MACHINES À COUDRE, POUR ÉTRENNES :

La petite Silencieuse. ....	40 fr.	L'Abeille. ....	150 fr.
La Merveilleuse. ....	50	La machine-Bijou. ....	170
La Nec-plus-ultra. ....	90	La véritable Silencieuse. .	225
La Productive. ....	90	L'Active. ....	225

MACHINES

SYSTÈME ELIAS HOWE :

N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.



DENTIFRICES du D<sup>r</sup> DELABARRE

Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale

Touffent les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable.

MIXTURE ORIENTALE

Recommandée contre le déchaussement des dents et le ramollissement des gencives.

Dépôt : France et Étranger, dans les pharmacies et chez les parfumeurs.

Envoi sur demande adressées à Du Fumouze successeur 78, foubourg St-Denis, à Paris.

ANTI-ASTHMATIQUES DE BARRAL

Le Papier et les Cigares Anti-asthmiques de B<sup>rr</sup> BARRAL

Sont recommandés par les médecins pour combattre l'asthme ainsi que l'oppression qui accompagne la plupart des affections des voies respiratoires.

La boîte de Papier, 5 fr. ; 1/2 boîte, 3 fr. — La boîte de Cigares, 3 fr.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Envoi franco contre mandat ou timbres-poste adressés à Barral, 80, faubourg St-Denis, à Paris.

AUX ASTHMATIQUES 16 ans de succès et des cures si nombreuses, qu'elles ne se comptent plus, prouvent que le traitement de M. AUBREÉ, médecin-pharmacien à Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), est sans rival contre l'asthme, la toux, l'oppression, la bronchite, le catarrhe; il est à la portée de tous. — Consultations par correspondance. — Renseignements gratuits.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire :

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

5<sup>e</sup> MONTRE ronde, montre plate à cylindre, 10<sup>e</sup>. — Remontoirs simili-OR, garantis 2 ans 14 fr. — Montres tout argent à 8 rubis gar. 3 ans, 18 fr. et tout OR, 48 fr. etc. Env. f. du tarif. S'adr. à G. Tribaudan & à Besançon (Doubs)

20<sup>e</sup> MONTRE à Remontoir et mise à l'heure mécanique, en très beau métal doré ou nickelé. La même tout ARGENT 25 fr. ou tout OR 75 fr. — Envoi f. av. gar. de 2 ans et tarif général. — S'adr. à G. Tribaudan & à Besançon (Doubs)



emille réduite à 40% au Comptant

PIANOS ET HARMONIUMS DES MEILLEURS FACTEURS MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS A CAHORS (Loi), Maison de la Poste. HARMONIUMS. Accord et réparation. — vente, échange et location.

On demande

pour une imprimerie typographique et lithographique mue par la vapeur, du chef-lieu d'un des plus importants départements du sud-est de la France munie d'un outillage complet et excellent, possédant un journal républicain quotidien en pleine prospérité, ayant par adjudication l'impression des travaux de la préfecture et du conseil général, de diverses administrations, des Mairies, d'une Cie de chemin de fer, et appelée à un grand développement. Un associé qui remplacerait un autre associé, se retirant volontairement. Adresser les propositions à MM. Havas, Lafitte et C<sup>ie</sup>, 8, place de la Bourse, Paris, qui les transmettront au destinataire.

La Goutte et les Rhumatismes sont complètement guéris par la Ouate anti-rhumatismale du D<sup>r</sup> Patisson. Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce. En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez Saint-Sevez, pharmacien à Cahors place nationale et rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies. Expédition franco par la poste.

CAFÉ DES GOURMETS

TOUTES LES BOITES DOIVENT ÊTRE SCÉLÉES PAR UNE BANDE PORTANT LE NOM : TREBUCIEN & FILS

Se défier des Fraudes DANS LES BOITES OUVERTES POUR DÉTAILLER

UN FRANC PAR AN. Le Moniteur des Valeurs à Cots

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ une casuistique financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 17, rue de Louvois.

NOTE.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

LA VELOUTINE EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SIROP DE RAIFORT IODÉ de GRIMAULT & C<sup>o</sup>

DEPUIS VINGT ANNÉES CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES DANS LES MALADIES DES ENFANTS POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUTIQUE

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.

Dépôt dans les principales pharmacies.

Dépôt à Cahors, à la Pharmacie-Droguerie Vinel.